

PUBLICATION D'UNE DÉCLARATION SELON LE SYSTÈME D'ALERTE

(Montréal, 30 novembre 2017) M. Robert Wares (l'« acquéreur ») annonce qu'il a acheté, par l'entremise de la Bourse de croissance TSX, le 29 novembre 2017, 1 049 600 actions ordinaires de Les Ressources Komet inc. (l'« émetteur »), dont 449 600 actions ordinaires au prix de 0,36 \$ l'action et 600 000 actions ordinaires au prix de 0,355 \$ l'action, pour une contrepartie totale de 374 856 \$ (la « transaction »). L'acquéreur détient maintenant 20,5 % des actions émises et en circulation de cette catégorie.

Immédiatement avant la transaction, l'acquéreur détenait, directement et indirectement, 12 527 609 actions ordinaires de l'émetteur, représentant approximativement 18,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de l'émetteur. Immédiatement après la transaction, l'acquéreur détient la propriété effective, ou le contrôle ou une emprise sur, (i) 13 577 209 actions ordinaires de l'émetteur, représentant approximativement 20,5 % des actions ordinaires émises et en circulation de l'émetteur, (ii) 500 000 options, chacune conférant le droit de souscrire une action au prix de 0,475 \$ jusqu'au 22 mai 2024 et (iii) une débenture d'un montant en capital de 500 000 \$, qui peut être convertie en actions au prix de 0,65 \$ en tout temps jusqu'à l'échéance, le 8 juin 2020. En présumant l'exercice des options et la conversion de la débenture, l'acquéreur détiendrait 14 846 440 actions ordinaires de l'émetteur, représentant approximativement 22 % des actions ordinaires alors émises et en circulation de l'émetteur.

L'acquéreur a fait l'acquisition des actions décrites dans ce communiqué de presse à des fins de placement et pourrait, de temps à autres et à tout moment, augmenter ou diminuer sa propriété véritable ou son contrôle à l'égard des actions, des bons de souscriptions ou d'autres titres de l'émetteur, notamment par des opérations sur le marché, des conventions privées, de nouvelles émissions ou l'achat et l'exercice de titres convertibles.

Aux fins de la réalisation de la transaction, l'acquéreur se prévaut de la dispense prévue au paragraphe 4.1 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat puisqu'au cours de la période de 12 mois précédent l'opération, l'acquéreur n'a pas acquis plus de 5 % des actions ordinaires qui étaient en circulation au début de la période de 12 mois. Également la contrepartie versée pour l'acquisition des actions ordinaires en vertu de la présente dispense n'excède pas le cours des actions ordinaires de l'émetteur à la date de l'opération.

Une copie de la déclaration selon le système d'alerte qui sera déposée par l'acquéreur en lien avec la transaction décrite ci-dessus sera disponible sur SEDAR sous le profil de l'émetteur. Ce communiqué de presse est émis conformément aux dispositions des lois canadiennes sur les valeurs mobilières concernant les déclarations selon le système d'alerte.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Robert Wares
4600, avenue Belmore
Montréal (Québec) H4B 2C2